

Villes touristiques

L'État récompensera les bons élèves



Le dispositif en projet sera basé, entre autres, sur un système de notation et d'appréciation des efforts déployés par les villes sur la base d'un certain nombre de critères répondant aux standards internationaux.

Le ministère du Tourisme planche sur un système d'accompagnement et de reconnaissance des territoires, signataires de la charte des villes touristiques marocaines, les plus dynamiques dans l'amélioration de leur qualité touristique. L'objectif étant d'encourager et récompenser les efforts entrepris, à travers un système de remise de prix et de distinction annuels.

L'État envisage de récompenser les villes les plus dynamiques dans la promotion de leur qualité touristique. Le ministère du Tourisme planche, en effet, sur un système d'accompagnement et de reconnaissance des territoires signataires de la charte des villes touristiques marocaines, ayant mis en place des actions et des mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'expérience touristique des visiteurs sur leurs régions. L'objectif étant d'encourager, de mettre en valeur et récompenser les efforts de qualité et d'excellence dans les démarches entreprises, à travers notamment un système de remise de prix et de distinction annuel. «Ces prix récompenseront les villes qui contribueront de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'activité touristique sur leurs territoires aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et ce, selon les dimensions suivantes : ville propre, ville accueillante, ville animée, ville intelligente et ville durable», indique le ministère dans l'appel d'offres fraîchement lancé ayant pour objet la réalisation d'une étude de conception et de mise en œuvre de ce dispositif de reconnaissance et de récompense.

Rappelons que dans le cadre du processus de régionalisation avancée et des nouvelles prérogatives des collectivités territoriales, le gouvernement sortant et les présidents des conseils

communaux de 67 villes marocaines ont signé une Charte de villes touristiques marocaines, en marge des travaux du quatrième Sommet du tourisme urbain organisé par le Maroc en décembre 2015 à Marrakech, en partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme. L'objectif étant de fédérer les efforts des différents intervenants pour le rayonnement des villes touristiques, grâce notamment à des actions locales portant tant sur le développement du produit touristique que sur la promotion et la valorisation du territoire et de son patrimoine matériel et immatériel. La Charte met ainsi à la disposition des acteurs des pratiques universelles de mise en valeur des potentialités touristiques des villes et d'amélioration de la qualité de l'expérience et de l'environnement touristiques. Sur ce volet, quatre axes d'intervention ont été arrêtés : «La propreté et l'hygiène», «L'accueil et l'accessibilité», «La notoriété et le rayonnement» et «La technologie et la digitalisation», pour promouvoir les destinations et attirer de nouveaux visiteurs. Les communes signataires de la Charte s'engagent ainsi à mettre en place des plans d'action dans ce sens dans la perspective d'ériger leurs villes en destinations touristiques à part entière, adaptées aux nouvelles tendances et aux mutations de l'industrie touristique. Elles seront assistées et accompagnées par l'État. L'étude, objet de l'appel d'offres, devra ainsi permettre de concevoir ce dispositif d'accompagnement nécessaire à l'ensemble des partenaires, avant, pendant et après l'identification des villes souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Il sera basé, entre autres, sur un système de notation et d'appréciation des efforts déployés sur la base d'un certain nombre de critères répondant aux standards et pratiques internationaux. ■

Des prix seront remis annuellement récompensant les villes touristiques selon les dimensions suivantes : ville propre, ville accueillante, ville animée, ville intelligente et ville durable.

Moncef Ben Hayoun